

AFFAIRE N°11 - Acquisition d'un terrain de 9 755 m2 situé à Domenjod appartenant à Madame RUDEL Jean.

LE SECRETAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

La Municipalité envisage l'acquisition d'un terrain de 9 755 m2 constitué de deux parcelles cadastrées AO 39 et 40, situé route de Domenjod.

Ce terrain destiné à la constitution d'une réserve foncière, a fait l'objet d'une proposition de vente de la part de Madame RUDEL Jean, pour le prix de 102 000 F, conforme à l'estimation domaniale.

Compte-tenu de l'intérêt que présente l'acquisition de ce terrain, de situation excellente, je vous demande, Mesdames et Messieurs, de m'autoriser :

- à procéder à l'acquisition de cet immeuble pour le prix de 102 000 F
- à régler au Notaire, rédacteur de l'acte de vente, les honoraires correspondants.

La dépense globale sera prélevée sur l'emprunt contracté auprès de la C. A. E. C. L. pour l'achat de terrains au Chapitre 901 - Article 210 du Budget Communal.

LE MAIRE - Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE